

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL D'ADMINISTRATION



Compte administratif 2019

2020-071

30/06/20

Le Conseil d'Administration,

VU les articles L.1424-29 et L.1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT L'EXPOSE CI-DESSOUS,

L'arrêté des comptes de l'exercice 2019 constate les montants suivants :

Section de Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat de l'exercice 2019	103.789.301,77	102.293.633,69	1.495.668,08
Résultat antérieur reporté (exercice 2018)			5.116.044,04
<b>Résultat net</b>			<b>6.611.712,12</b>

Section d'investissement	Recettes	Dépenses	Résultat
Solde de l'exercice 2019	17.994.149,14	21.253.458,09	- 3.259.308,95
Solde antérieur reporté (exercice 2018)			2.234.118,86
<b>Solde d'exécution brut</b>			<b>- 1.025.190,09</b>
Restes à réaliser	0,00	1.641.268,77	- 1.641.268,77
<b>Solde d'exécution net</b>			<b>- 2.666.458,86</b>

Le compte de gestion de l'exercice 2019 présenté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'exercice 2019.

L'analyse du résultat de fonctionnement montre que sans le recours à la neutralisation des dotations aux amortissements des bâtiments publics, le résultat de l'exercice se serait soldé par un déficit de 151.000 €.

L'exercice 2019 se caractérise par une nette reprise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (+ 2,2 % hors provisions et dons) portée par la masse salariale (+ 3,9 %) alors que les recettes réelles restent stables (+ 0,3 % hors recettes ponctuelles). L'évolution de la masse salariale constatée résulte de la relance des recrutements décidée à l'occasion du budget primitif établissant un effectif annuel moyen cible de 1.135 ETP. L'effectif annuel moyen atteint s'élève à 1.127,9 ETP. De plus, afin de compenser une partie des postes vacants et soutenir les effectifs opérationnels, le SDIS a en 2019, et pour la première fois, eu recours à des sapeurs-pompiers professionnels contractuels. Les charges de gestion courante, sous l'effet d'une reprise de l'inflation évoluent de + 1,5 % hors charges ponctuelles.

L'atonie des recettes réelles de fonctionnement est quant à elle due à la baisse de la contribution du Département au fonctionnement du SDIS faisant l'objet en contrepartie d'une dotation complémentaire d'investissement. Avec un montant de 13,8 millions d'euros, les dépenses d'équipement enregistrent également une reprise avec près de + 70 % par rapport à 2018 (plus bas niveau d'équipement enregistré depuis la départementalisation

**APRES EN AVOIR DELIBERE, hors la présence de son Président,  
ADOpte A L'UNANIMITE LES CONCLUSIONS SUIVANTES :**

- ✓ Approuve le compte administratif 2019.

Pour extrait certifié conforme,

**LE PRESIDENT,  
Philippe GROsvALET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Grosvalet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Accusé de réception en préfecture  
044-284400017-20200630-2020-071-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2020  
Date de réception préfecture : 02/07/2020